



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 70967

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions imposées pour justifier l'augmentation de 10 % de la pension versée aux personnes qui ont élevé au moins trois enfants, avec au moins neuf années de présence au foyer avant d'avoir atteint l'âge de seize ans. Or de telles conditions ne sont pas toujours réalisées, notamment pour le cas d'enfants handicapés qui ont dû effectuer des séjours dans des établissements spécialisés avant l'âge de seize ans et qui sont revenus ensuite au foyer familial. Il lui demande si des dispositions particulières peuvent être envisagées dans ces cas spéciaux pour que ces familles méritantes ne soient pas lésées au moment de percevoir leur pension de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70967

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7355